



Separation d'un coproprietaire

Par **djarimin**, le **09/07/2009** à **19:33**

Bonjour,rnrnMon mari & moi nous sommes coproprietaire d'un duplex ensemble avec le frere de mon mari (50% mon mari & 50% son frere. Je suis actuellement sans profession). Le bien a ete acquis en 2006. L'acte notariale signe aussi en 2006. Mais a cause d'un dispute familiale, son frere souhaite cesser son engagement vis-a vis de l'appartement (paiement de credit, maintien de la propriete, etc). De plus, il a trouve un emploi en Asie et demenage fin aout/debut septembre de cette annee.rnrnMa question est quels sont les demarches a faire pr changer l'acte notariale? Si mon mari & moi souhaite garder l'appartement sous nos noms, que doit-on faire? Les parents de mon epoux nous offre leur aide financiere. En le mettant leur noms dans l'acte pr "remplacer" son frere, est-il conseiller? rnrnMerci.

Par **Visiteur**, le **10/07/2009** à **23:02**

Cela dépend de la bonne entente avec vos beau-parents. Sinon, c'est comme en indivision, souvent source de problème. Vous auriez dû créer une SCI, ce serait plus simple aujourd'hui de lui racheter ses parts.rnPour rendre la surface de votre beau-frère, la solution serait de lui acheter, si vous pouvez, pour la valeur de sa part nette, c'est à dire réduite du montant restant de prêt, dont les échéances seront par conséquent à votre charge !